

4 LA SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE

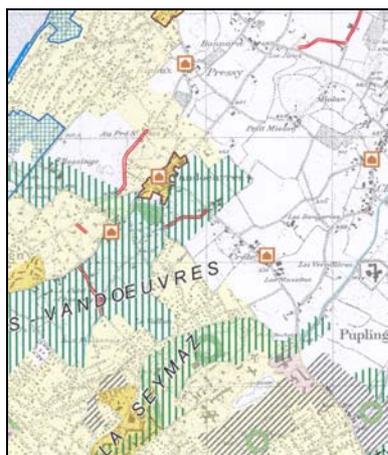


Fig.1 : Extrait du schéma d'aménagement de l'agglomération (2001) : « Patrimoine bâti et sites »

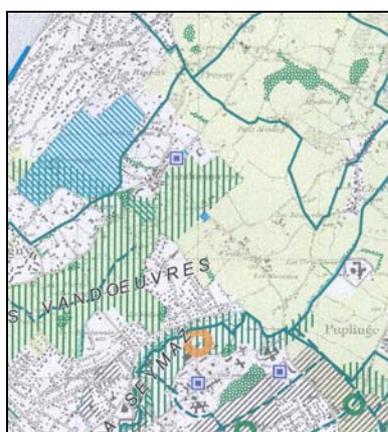


Fig.2 : Extrait du schéma d'aménagement de l'agglomération (2001) : « Réseau des espaces verts »



Fig.3 : Extrait du schéma d'aménagement de l'agglomération (2001) : « Réseau routier et autoroutier »

Le Plan directeur cantonal distingue deux catégories d'espaces qui sont l'espace urbain et l'espace rural.

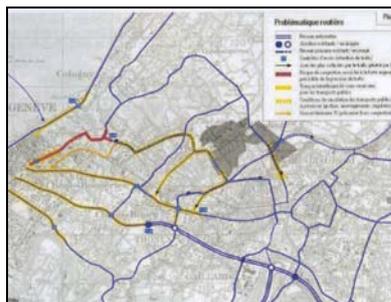
L'espace urbain concerne plusieurs échelles spatiales : celle du centre-ville (correspondant approximativement au territoire de la Ville de Genève), celle de l'agglomération (correspondant au tissu urbain continu), celle du bassin franco-valdo-genevois enfin, dont l'urbanisation est discontinue mais où les échanges quotidiens sont intenses.

L'espace rural est la partie du territoire la moins bâtie, comprenant l'activité agricole, les zones naturelles, les forêts et les villages. Vandœuvres se rattache à ce type d'espace. A ce titre, par la richesse et la diversité de son patrimoine bâti et de ses sites, elle participe grandement à la diversité des paysages offerts par le territoire cantonal genevois.

A l'échelle régionale, Vandœuvres se situe dans une région où le domaine agricole domine globalement l'impression visuelle. Cette région est encadrée par deux pénétrantes de verdure d'importance majeure pour l'agglomération genevoise. Ce premier constat met en évidence la grande richesse environnementale de cette partie du canton.

La commune est traversée par plusieurs voies de circulation qui relient le centre urbain aux campagnes environnantes et, plus loin, aux espaces transfrontaliers périphériques. Deux de ces voies de circulation, le chemin de la Seymaz et la route de Mon-Ideé, font partie du réseau primaire de transport routier.

Au sud-est du territoire communal, un « Périmètre d'aménagement coordonné » est inscrit dans le Plan directeur cantonal. D'importants développements sont prévus immédiatement à proximité de la limite communale (Communaux d'Ambilly et campagne de Bel-Air sur les communes de Thônex et de Chêne-Bourg, Grands-Prés à Puplinge). Une halte du CEVA est en outre prévue à Chêne-Bourg, qui



**Fig.4 : Extrait du programme cadre
PAC Mon Idée – Communaux
d'Ambilly (2004)**

devrait à terme devenir un pôle d'échange et d'activité. Ces espaces potentiels de densification de la couronne suburbaine auront, une fois urbanisés, un impact considérable sur toute la région. Pour Vandœuvres, cela signifie en particulier qu'il faudra s'attendre à une augmentation importante du volume de trafic pendulaire.

TOPONYMIE

